



L'an deux mil quinze, le 18 septembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes** : MM. Martine SOREL Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoint, Jean SUZÉ, Jean-Joël GIL, Marie-Thérèse HERBINIER, Stéphane FRANCON, Brice GRELLIER, Guy FOURNIER, Sylvie LEFRANCOIS

•**Personne excusée** : Céline ASBROUCQ (pouvoir à Philippe BOUILLETTE)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse HERBINIER

Délibération répartition de dotation recensement entre l'agent recenseur et le coordonnateur

Étant donné la charge de travail générée par le recensement il est proposé de répartir à part égale la dotation recensement entre l'agent recenseur et le coordonnateur.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération décision modificative

Philippe BOUILLETTE explique au Conseil qu'afin de régler l'achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat il y a lieu de faire un virement en section investissement du compte 2131/21 Bâtiments publics au compte 2183/21 Matériels informatiques pour un montant de 1 366 euros.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération participation des communes non adhérentes au Syndicat Intercommunal des Collèges des cantons de Marines et Vigny

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du Syndicat des Collèges des Cantons de Marines et Vigny concernant une demande de participation de la commune qui n'est pas adhérente au syndicat concernant un élève de notre commune qui a fréquenté le collège de Vigny durant l'année scolaire 2014/2015 et a utilisé les équipements sportifs dont le syndicat est propriétaire.

Le syndicat a voté une participation pour les communes non adhérentes qui s'élève à 180 euros par élève.

Le Conseil décide par 7 voix pour et 4 voix contre de verser cette participation de 180 euros.

Limitation de vitesse Sente des Taillis

Madame le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré concernant la vitesse excessive constatée Sente des Taillis, il est décidé à l'unanimité des présents de limiter la vitesse à 30 km/h, cette décision fera l'objet d'un arrêté.

Contrat Unique d'Insertion

Nous allons étudier avec Pôle Emploi, la Mission Locale ou l'Association Vie, la possibilité d'employer, soit dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, soit dans le cadre d'un Emploi d'Avenir une personne pour aider le cantonnier à l'entretien des espaces verts.

Point sur les commissions

Monsieur Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint aux travaux, indique que la réception de chantier des travaux aura lieu le 24 septembre prochain. Il indique qu'il est prévu des panneaux d'interdiction de stationner devant le parvis de l'église sur l'arrêt de bus, 2 panneaux « attention école » plus parlants que ceux existants, 2 panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h dans la Sente des Taillis et des panneaux d'entrée de village au Vaumion, il est prévu l'achat de 4 bancs 2 seront disposés sur la placette de l'église de chaque côté de la croix, 1 au niveau du panneau d'horaires de bus devant la Mairie et 1 dans la courette devant l'entrée de l'école

Un devis est en attente pour la réfection du trottoir entre Mme DOULET et Mme DELBECQ afin de finaliser l'aménagement de cette partie du village.

L'élévateur devrait être installé début octobre.

Des travaux de réaménagement de l'arrivée sur le quai de bus seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Guy FOURNIER, responsable Commission Animation, informe que la commande des jouets de Noël est faite, la Brocante aura lieu le 18 octobre au Vaumion (flyer ci-joint), le repas des Séniors est prévu le 22 novembre.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.



Information inscription liste électorale:

Le secrétariat sera exceptionnellement ouvert

mercredi 30 septembre de 8h15 à 11h45

**Rappel : vous munir d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile**